



PR N° C3267C

STMicroelectronics annonce la réalisation de ses programmes de rachat d'actions lancés en 2021 et le lancement d'un nouveau plan de rachat d'actions de 1.100 millions de dollars sur 3 ans en 2024

AMSTERDAM – le 21 juin 2024 -- STMicroelectronics N.V. (la "Société" ou "STMicroelectronics"), un leader mondial des semi-conducteurs dont les clients couvrent toute la gamme des applications électroniques, annonce : (A) la réalisation de ses programmes de rachat d'actions d'un montant de 1.040 millions de dollars sur une période de 3 ans lancés en 2021 (les "Rachats Réalisés") et (B) le lancement d'un nouveau plan de rachat d'actions comprenant deux programmes, pour un montant maximal de 1.100 millions de dollars à exécuter sur une période de 3 ans (sous réserve de l'approbation des actionnaires et d'autres approbations, le cas échéant) (les "Nouveaux Rachats").

Les Rachats Réalisés ont été exécutés, et les Nouveaux Rachats seront exécutés, conformément à l'autorisation du Conseil de Surveillance et aux dispositions du Règlement (UE) 596/2014 relatif aux abus de marché (le "Règlement Abus de Marché") et du Règlement Délégué (UE) 2016/1052 de la Commission.

Détails des Rachats Réalisés

Les Rachats Réalisés ont été lancés le 1^{er} juillet 2021 et leur durée était d'environ 3 ans.

La Société a réalisé les rachats et a conservé les actions ainsi rachetées en auto-détention afin (1) de satisfaire aux obligations de la Société au titre des plans d'attribution d'actions mis en place au bénéfice de ses salariés et (2) de satisfaire aux obligations de la Société au titre des titres de créance échangeables en titres de capital. Les actions ont été ou sont auto-détenues par la Société avant d'être affectées à l'un ou l'autre de ces objectifs et, si elles n'ont pas été ou ne sont finalement pas affectées à ces objectifs, les actions peuvent avoir été ou pourront être affectées à tout objectif autorisé en vertu de l'article 5(2) du Règlement Abus de Marché.

Dans le cadre des Rachats Réalisés, la Société a racheté un total de 24.880.267 actions, à un prix d'achat moyen pondéré de 38,67 euros par action, pour un total de 962.050.015 euros, équivalent à 1.040 millions de dollars.

Le capital de la Société est composé de 911.281.920 actions émises et, au 17 juin 2024, la Société détient environ 7.874.440 actions propres, représentant environ 0,9% de son capital social émis.

Les achats d'actions ont été effectués sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Détails des Nouveaux Rachats

Chacun des Nouveaux Rachats peut être lancé à tout moment après la publication de ce communiqué de presse et afin de, respectivement, (1) satisfaire aux obligations de la Société au titre des plans d'attribution d'actions mis en place au bénéfice de ses salariés, pour un montant maximal de 989 millions de dollars, et (2) permettre le règlement potentiel de ses obligations convertibles en circulation, pour un montant d'environ 111 millions de dollars, sur la base du cours de clôture de l'action à la Bourse de New York le 18 juin 2024. Ensemble, les deux programmes ont donc été autorisés pour un montant maximal de 1.100 millions de dollars. La Société a l'intention de détenir les actions rachetées comme actions propres.

Les actions rachetées seront enregistrées dans le cadre de l'un ou l'autre programme de rachat. Une fois achetées, les actions peuvent être auto-détenues avant d'être affectées à l'un ou l'autre des objectifs. Si elles n'ont pas été ou ne sont finalement pas affectées à ces objectifs, les actions peuvent être affectées à tout autre objectif autorisé en vertu de l'article 5(2) du règlement (UE) 596/2014 relatif aux abus de marché, y compris afin de servir les objectifs de tout autre programme de rachat.

La Société désignera un ou plusieurs courtiers pour exécuter les Nouveaux Rachats conformément à toutes les réglementations applicables. Les courtiers prendront leurs décisions concernant l'achat d'actions de la Société de manière indépendante, y compris en ce qui concerne le moment des achats, et tous les achats effectués seront conformes aux limites quotidiennes de prix et de volumes.

Le cours de clôture de l'action de la Société à la Bourse de New York le 18 juin 2024 était de 43,08 dollars et, à ce prix, le nombre maximum actuel d'actions qui pourraient être acquises pour un montant de 1.100 millions de dollars serait d'environ 25,5 millions, ce qui représente environ 2,8 % du capital social émis de la Société.

Les achats d'actions seront effectués sur une ou plusieurs plateformes de négociation, telles que le marché réglementé d'Euronext Paris, la Borsa Italiana S.p.A. et le New York Stock Exchange.

Le prix payé pour toute action achetée dans le cadre des Nouveaux Rachats sera soumis à :

- un minimum de 1,04 € par action ;
- un maximum de 110 % de la moyenne du prix le plus élevé par action ordinaire au cours de chacun des cinq jours de bourse précédant la date d'achat, sur le marché réglementé d'Euronext Paris, de la Borsa Italiana S.p.A. et du New York Stock Exchange ;
- un maximum correspondant à la plus élevée des deux valeurs suivantes : (i) le prix de la dernière opération indépendante et (ii) l'offre d'achat indépendante actuelle la plus élevée sur la plateforme de négociation où l'achat est effectué ; et
- Toutes les autres règles applicables.

Le calendrier, le nombre et la valeur réels des actions de la Société rachetées dans le cadre des Nouveaux Rachats dépendront d'un certain nombre de facteurs, notamment des conditions de marché, des conditions commerciales générales et des exigences légales applicables. La Société n'est pas tenue de mettre en œuvre l'un ou l'autre des programmes de rachat d'actions et, s'il est lancé, l'un ou l'autre programme de rachat d'actions peut être suspendu et interrompu à tout

moment, pour quelque raison que ce soit et sans préavis, conformément aux lois et règlements applicables.

Les Nouveaux Rachats mettent en œuvre la résolution adoptée lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue le 22 mai 2024 autorisant le rachat d'actions conformément à l'autorisation du conseil de surveillance. La poursuite des Nouveaux Rachats sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle de la Société en 2025.

La Société annoncera les détails de tout rachat d'actions effectué dans le cadre du plan de rachat d'actions, conformément aux lois et règlements applicables. Les coûts que la Société peut encourir en rapport avec l'achat des actions dans le cadre des Nouveaux Rachats dépendront du prix et des conditions auxquels les achats réels seront effectués.

Ce communiqué contient des informations privilégiées aux fins de l'article 7 du règlement relatif aux abus de marché (UE) 596/2014. La personne soumettant ces informations au nom de STMicroelectronics N.V. est Lorenzo Grandi, Directeur Financier et Président, Finance, Achats, Enterprise Risk Management (ERM) et Résilience.

À propos de STMicroelectronics

Chez ST, nous sommes plus de 50 000 créateurs et fabricants de technologies microélectroniques. Nous maîtrisons toute la chaîne d'approvisionnement des semiconducteurs avec nos sites de production de pointe. En tant que fabricant intégré de composants, nous collaborons avec plus de 200 000 clients et des milliers de partenaires. Avec eux, nous concevons et créons des produits, des solutions et des écosystèmes qui répondent à leurs défis et opportunités, et à la nécessité de contribuer à un monde plus durable. Nos technologies permettent une mobilité plus intelligente, une gestion plus efficace de l'énergie et de la puissance, ainsi que le déploiement à grande échelle d'objets autonomes connectés au cloud. Nous sommes engagés pour atteindre notre objectif de devenir neutre en carbone sur les scopes 1 et 2, et une partie du scope 3, d'ici 2027. Pour de plus amples informations, visitez le site www.st.com.

Pour plus d'informations, contacter :

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS :

Céline Berthier
Tél : +41.22.929.58.12
celine.berthier@st.com

RELATIONS PRESSE :

Nelly Dimey
Mobile : 06.75.00.73.39
nelly.dimey@st.com